



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mâcon, le 10 mars 2020

INFORMATION coronavirus – covid-19

En Saône-et-Loire, les mesures applicables en matière de rassemblements sont celles définies au niveau national par l'arrêté du 9 mars 2020 du Ministre des solidarités et de la santé. Tous les rassemblements de plus de 1000 personnes simultanément (espaces clos ou ouverts) sont interdits jusqu'au 15 avril 2020.

Pour les rassemblements de moins de 1000 personnes, les organisateurs s'attacheront à rappeler aux participants les gestes barrières recommandés par le Ministère de la santé. Les personnes malades doivent s'abstenir de participer à ces rassemblements. Chaque organisateur appréciera en lien avec le maire de la commune s'il doit maintenir le rassemblement ou en adapter ses modalités en se rapprochant le cas échéant du sous-préfet d'arrondissement.

Gestes barrières

Pour préserver sa santé et celle de son entourage, des gestes simples sont à adopter :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

Pour disposer d'informations et recommandations concernant le coronavirus Covid-19 :

– www.gouvernement.fr/info-coronavirus

– pour toutes questions non médicales, plateforme téléphonique nationale gratuite, 24 h sur 24, 7 jours sur 7 : 0 800 130 000.

– suivre les informations diffusées par l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>, Twitter et Facebook @arsbfc et par la préfecture de Saône-et-Loire : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>, Twitter et Facebook @Prefet71

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour
d'une zone touchée par le virus, composez le 15

